

La rénovation d'une salle de bain, en particulier l'isolation d'un mur porteur périphérique, est une tâche complexe nécessitant le respect strict des Documents Techniques Unifiés (DTU) pour garantir la performance thermique, acoustique et l'étanchéité.

1. Diagnostic et Préparation du Mur Existant :

Avant toute intervention, une inspection minutieuse du mur est essentielle. Il doit être sain, solide, exempt de fissures importantes et surtout, sec. Toute source d'humidité active (infiltrations, remontées capillaires) doit être traitée à la source, car isoler un mur humide emprisonnerait l'humidité, entraînant des dégradations. La planéité du support est cruciale : un doublage collé exige une planéité quasi parfaite (irrégularités inférieures à 15 mm), tandis qu'une ossature métallique peut rattraper des défauts plus importants.

2. Doublage sur Ossature Métallique (NF DTU 25.41) :

C'est la solution privilégiée pour les murs anciens et irréguliers. Elle désolidarise le nouveau parement du mur existant, améliorant l'acoustique et facilitant l'intégration de l'isolation et d'une membrane d'étanchéité à l'air performante.

1. Mise en œuvre : Le traçage et la fixation des rails au sol et au plafond (tous les 60 cm maximum) sont les premières étapes. La distance par rapport au mur est définie par l'épaisseur de l'isolant. Les montants verticaux sont ensuite emboîtés dans les rails avec un entraxe de 60 cm (voire 40 cm pour plus de rigidité). L'isolant (généralement une laine minérale semi-rigide) est posé de manière continue entre le mur et l'ossature, puis entre les montants, sans laisser de vide pour éviter les ponts thermiques.

3. Étanchéité à l'Air et Gestion de la Vapeur d'Eau (Pare-Vapeur) :

Indispensable dans une salle de bain, cette membrane pare-vapeur continue remplit une double fonction :

Étanchéité à l'air : Elle prévient les infiltrations d'air parasites, sources de déperditions thermiques.

Gestion de la vapeur d'eau : Placée côté chauffé de l'isolant, elle bloque la migration de la vapeur d'eau vers le mur froid, évitant la condensation interstitielle qui dégraderait l'isolant et le bâti.

Mise en œuvre : La membrane est posée sur la face intérieure (côté chaud) de l'isolant avant les plaques de plâtre. Les lés doivent se chevaucher d'au moins 10 cm et être scellés avec un ruban adhésif spécifique. Les jonctions avec le sol, le plafond et les murs adjacents sont traitées avec un mastic-colle. Les traversées (gaines, tuyaux) sont les points les plus critiques et doivent être rendues étanches avec des accessoires dédiés (œilletts, manchons adhésifs).

4. Spécificités pour la Salle de Bains : L'Étanchéité à l'Eau :

Une fois l'étanchéité à l'air assurée, une barrière contre l'eau liquide est mise en place :

Plaques de plâtre hydrofugées (H1) : Le parement final doit être en plaques de plâtre de type H1 (vertes), obligatoires pour toutes les parois de la salle de bain (NF DTU 25.41).

Protection à l'Eau sous Carrelage (SPEC) : Dans les zones de projection d'eau directe (douche, pourtour de baignoire), un SPEC est obligatoire, même sur une plaque H1. Ce système, composé d'une résine appliquée en deux couches, protège le support. Les angles sont renforcés avec une bande d'armature (NF DTU 52.2).

Jonction en Pied de Doublage : La plaque de plâtre ne doit pas toucher le sol. Un espace de 1 cm est laissé et traité avec un joint mastic souple pour éviter les remontées capillaires.

Jonction avec la Baignoire/Receveur : Un "double joint" est requis. Le plombier réalise un premier joint d'étanchéité primaire (espace de 5 mm minimum), puis le carreleur un second joint de finition (NF DTU 60.1 et NF DTU 52.2).

En résumé, la rénovation d'une salle de bain est un projet technique qui nécessite une application rigoureuse des DTU, qui sont la référence en matière de bonnes pratiques et font foi en cas de litige.